

### RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : LIQUIDE À FUMÉE

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Formulation liquide employée pour produire une fumée artificielle dense utilisée dans le milieu du spectacle évènementiel, des formations professionnelles et exercices relevant du secteur de la sécurité incendie, des opérations de tests d'étanchéité, de désenfumage industriel, etc...

Usage professionnel

##### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### PROGALVA Energies

25 Route de Saulx les Chartreux  
91165 Champlan Cedex - FRANCE  
Tel. 01.69.34.46.50 – Fax 01.69.09.02.77 ;  
info@progalva.com.

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

### RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Liquide Non classé

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle

#### 2.2. Éléments d'étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Symboles / Pictogrammes :	Aucun
Phrases de danger :	Aucun
Mention de danger :	Non applicable
Conseil de prudence :	Non applicable
Fermeture pour sécurité Enfant :	Non applicable
Avertissement tactile :	Non applicable

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

Ne contient pas de substances PBT/vPvB  $\geq 0,1\%$  évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

**RUBRIQUE 3 : Composition/informations sur les composants****3.1. Substance**

Non applicable

**3.2. Mélange**

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la rubrique 3.2 de l'Annexe II de REACH

Nom	Identificateur du Produit	%	Classification selon le règlement CE n° 1272/2008 (CLP)
2,2'-(ETHYLENEDIOXY)DIETHANOL	(CAS Number) 112-27-6 (CE Number) 203-953-2 (N° REACH) 01-2119438366-35	14 - 26	Non classé
MONOPROPYLENE GLYCOL	(CAS Number) 57-55-6 (CE Number) 200-338-0 (N° REACH) 01-2119456809-23	4-8	Non classé

Texte complet des phrases H: voir section 16

**RUBRIQUE 4 : Premiers secours****4.1. Description des premiers secours**

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques

**5.3. Conseils aux pompiers**Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.  
Appareil de protection respiratoire autonome isolant.  
Protection complète du corps.**RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1.1. Pour les non-secouristes Procédures d'urgence :**

Ventiler la zone de déversement.

**6.1.2. Pour les secouristes Equipement de protection :**Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.  
Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :**

Éviter le rejet dans l'environnement.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :**Procédés de nettoyage :  
Autres informations :Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.  
Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé

### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel.

Mesures d'hygiène :

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
Se laver les mains après toute manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage :

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.  
Conserver à l'abri de la lumière. Stocker dans un endroit bien ventilé.  
Tenir au frais.

Température de stockage :

0 – 50 °C

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques : Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.2. Procédures de suivi recommandées :

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés :

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC :

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle :

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

#### 8.2.2. Équipements de protection individuelle

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



##### 8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

##### 8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des mains:

Gants de protection

##### 8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires :

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

##### 8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Contrôle de l'exposition de l'environnement :

Éviter le rejet dans l'environnement.

### RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide  
Couleur : Incolore, jaune, bleu  
Odeur : Aucune.  
Seuil olfactif : Pas disponible  
Point de fusion : Non applicable  
Point de congélation : Pas disponible  
Point d'ébullition : 100 – 290 °C  
Inflammabilité : Non applicable  
Limites d'explosivité : Pas disponible  
Limite inférieure d'explosion : Pas disponible  
Limite supérieure d'explosion : Pas disponible  
Point d'éclair : > 175 °C  
Température d'auto-inflammation : 370 °C  
Température de décomposition : Pas disponible  
pH : 7 – 8  
Viscosité, cinématique : Pas disponible  
Solubilité : Soluble dans l'eau.  
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) : Pas disponible  
Pression de vapeur : Pas disponible  
Pression de vapeur à 50 °C : Pas disponible  
Masse volumique : 1018 kg/m<sup>3</sup> 20°C  
Densité relative : Pas disponible  
Densité relative de vapeur à 20 °C : Pas disponible  
Taille d'une particule : Non applicable  
Distribution granulométrique : Non applicable  
Forme de particule : Non applicable  
Ratio d'aspect d'une particule : Non applicable  
État d'agrégation des particules : Non applicable  
État d'agglomération des particules : Non applicable  
Surface spécifique d'une particule : Non applicable  
Empoussiéragement des particules : Non applicable

#### 9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique :

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité :

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.  
Réagit violemment au contact des agents oxydants

#### 10.4. Conditions à éviter :

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

#### 10.5. Matières incompatibles :

Acides forts. Agent oxydant.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux :

La décomposition thermique génère : Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

### RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé  
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé  
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé  
Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé / pH: 7 – 8  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé / pH: 7 – 8  
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé  
Cancérogénicité : Non classé  
Toxicité pour la reproduction : Non classé  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé  
Danger par aspiration : Non classé

**11.2. Informations sur les autres dangers :** Pas d'informations complémentaires disponible

### RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité :

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.  
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé  
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

**12.2. Persistance et dégradabilité :** Pas d'informations complémentaires disponibles

**12.3. Potentiel de bioaccumulation :** Pas d'informations complémentaires disponibles

**12.4. Mobilité dans le sol :** Pas d'informations complémentaires disponibles

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB :** Pas d'informations complémentaires disponibles

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien :** Pas d'informations complémentaires disponibles

**12.7. Autres effets néfastes :** Pas d'informations complémentaires disponible

### RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

Déchets de résidus / produits non utilisés

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Emballage contaminé L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables

### RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

#### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : Non applicable  
N° ONU (IMDG) : Non applicable  
N° ONU (IATA) : Non applicable  
N° ONU (ADN) : Non applicable  
N° ONU (RID) : Non applicable

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable  
Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR - Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable  
IMDG - Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable  
IATA - Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable  
ADN - Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable  
RID - Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

#### **14.4. Groupe d'emballage**

Groupe d'emballage (ADR) :	Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) :	Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) :	Non applicable
Groupe d'emballage (ADN) :	Non applicable
Groupe d'emballage (RID) :	Non applicable

#### **14.5. Dangers pour l'environnement**

Dangereux pour l'environnement :	Non
Polluant marin :	Non
Autres informations :	Pas d'informations supplémentaires disponibles

#### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

- Transport par voie terrestre	Aucune donnée disponible
- Transport maritime	Aucune donnée disponible
- Transport aérien	Aucune donnée disponible
- Transport par voie fluviale	Aucune donnée disponible
- Transport ferroviaire	Aucune donnée disponible

#### **14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable

### **RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires**

#### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

##### **15.1.1. Réglementations UE**

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH  
 Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH  
 Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH  
 Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.  
 Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants  
 Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

##### **15.1.2. Directives nationales**

<b>France</b>	
<b>Maladies professionnelles</b>	
<b>Code</b>	<b>Description</b>
RG 84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers de glycol ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyd

#### **15.2. Evaluation de la sécurité chimique :**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

**RUBRIQUE 16 : Autres informations**

	ABREVIATIONS ET ACRONYMES
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA	Estimation de la toxicité aiguë
FBC	Facteur de bioconcentration
VLB	Valeur limite biologique
DBO	Demande biochimique en oxygène (DBO)
DCO	Demande chimique en oxygène
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
N° CE	Numéro de la Communauté européenne
CE50	Concentration médiane effective
EN	Norme européenne
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
VLE	Limite d'exposition professionnelle
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
FDS	Fiche de Données de Sécurité
STP	Station d'épuration
DThO	Besoin théorique en oxygène (BThO)
TLM	Tolérance limite médiane
COV	Composés organiques volatiles
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
N.S.A	Non spécifié ailleurs
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
ED	Propriétés perturbant le système endocrinien

Autres informations :

Aucun(e).

**Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au règlement (CE) n° 1907/2006 du Conseil Européen**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances à la date indiquée. Les informations contenues dans cette fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit. Elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité et n'ont aucune valeur contractuelle pour les propriétés du produit. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné et ne peuvent pas être utilisées pour un produit associé à un autre produit. Les conditions ou les méthodes de manipulation, de fabrication, d'utilisation ou d'élimination du produit sont hors de notre contrôle et ne peuvent pas être sous notre responsabilité.